



Gestion européenne des risques de catastrophe

FICHE-INFO ECHO

Faits et chiffres

Depuis 2005, les catastrophes naturelles ont coûté près de € 100 milliards à l'UE.

Estimation des économies résultant des investissements dans la prévention : entre 4 et 7 euros épargnés pour chaque euro dépensé

Valeur ajoutée de la gestion européenne des risques de catastrophe : réduction des pertes liées aux catastrophes grâce à une amélioration de l'évaluation, l'analyse et la gestion des risques.



Un exercice de protection civile en Autriche © UE/ECHO/Oerk

En bref

- La **gravité** et la **fréquence des catastrophes naturelles** ont constamment augmenté au cours de ces dernières décennies, pour partie **en raison du changement climatique, de l'urbanisation, de la croissance démographique et de la dégradation de l'environnement**.
- Pour chaque euro investi dans la prévention de catastrophes, entre 4 et 7 euros sont économisés en mesures de réponse aux catastrophes.
- La prévention des risques de catastrophe est de plus en plus **intégrée dans les principales politiques européennes**, en ce compris celles concernant la santé, l'environnement, l'adaptation au changement climatique, le développement, la cohésion, l'agriculture, les transports, l'énergie, la recherche et l'innovation.
- L'UE soutient le **Cadre de Sendai en faveur d'une réduction des risques de catastrophe**, approuvé par 187 États membres de l'ONU en mars 2015.
- Un **Centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe** met à disposition des États membres de l'UE et de la communauté de gestion des risques de catastrophe, un **répertoire en ligne des résultats des recherches liées aux catastrophes**, et leur permet d'accéder à une série de réseaux et partenariats.

Outils européens de prévention des catastrophes

L'évaluation des risques sous-tend la planification des investissements de réponse aux risques immédiats et critiques, et contribue à améliorer la connaissance des risques au niveau national et sous-national. En 2010, la Commission européenne a publié des lignes directrices concernant l'évaluation des risques, pour aider les États qui participent au mécanisme européen de protection civile (États participants) à préparer leurs évaluations nationales. Conformément à la législation européenne en vigueur en matière de protection civile, les États participants ont soumis à la Commission européenne, en décembre 2015, le résumé de leurs travaux nationaux d'évaluation des risques. La Commission européenne collabore étroitement avec eux

Protection civile et opérations
d'aide humanitaire
européennes

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email :

echo-info@ec.europa.eu

Site internet :

<http://ec.europa.eu/echo>



Toutes les dernières
fiches-info ECHO :
bit.ly/echo-fi

pour les soutenir dans le processus et les méthodologies d'évaluation des risques à l'échelle nationale, et dans le renforcement de leur coopération régionale.

En collaboration avec les États participants, la Commission européenne a publié des lignes directrices concernant **l'évaluation des capacités de gestion des risques**. Les États participants doivent achever l'évaluation de leurs capacités de gestion des risques d'ici août 2018.

Les évaluations par les pairs permettent aux pays participants au mécanisme européen de protection civile et aux pays voisins, d'apprendre des uns et des autres. Ils peuvent ainsi évaluer les systèmes de prévention et de gestion des risques de catastrophe des uns et des autres, ce qui contribue à l'élaboration de meilleures pratiques et politiques de gestion des risques. Depuis 2012, huit évaluations par les pairs ont été réalisées à travers l'Europe, portant sur la gestion des risques de catastrophe en général ou sur des points plus spécifiques, comme l'évaluation des risques ou les capacités de gestion des risques.

Afin de permettre le développement de politiques et stratégies de gestion des risques de catastrophe, il est crucial **d'améliorer les connaissances et la base factuelle dans ce domaine, ainsi que l'accès aux données**. En 2015, la Commission a publié un guide concernant l'enregistrement et le partage de données relatives aux pertes liées aux catastrophes.

Le **Centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe**, créé en septembre 2015, met à disposition des États membres de l'UE et de la communauté de gestion des risques de catastrophe, un répertoire en ligne des résultats des recherches liées aux catastrophes, et leur permet d'accéder à une série de réseaux et partenariats. Un système de support technique aide les États membres de l'UE à réaliser leurs travaux d'évaluation de risques et capacités de gestion.

Des considérations relatives à la prévention et à la gestion des risques de catastrophe ont été intégrées dans un certain nombre de politiques européennes clés, notamment en matière de cohésion, d'évaluation de l'impact environnemental, d'adaptation au changement climatique, d'écosystèmes, d'agriculture, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'eau, de gestion des risques d'inondation, de prévention des risques d'accident industriel majeur, de financement des risques, de sécurité nucléaire, de transport, d'énergie, et de recherche et innovation.

Des solutions innovantes en matière de financement de la prévention des catastrophes se trouvent au cœur de l'agenda de la Commission européenne, comme par exemple utiliser les assurances comme un outil de gestion des catastrophes et de promotion d'une sensibilisation, prévention et atténuation des risques. L'UE finance des actions de prévention des risques de catastrophe à grande échelle, au travers de ses fonds de cohésion et de son budget de recherche. Des projets de prévention et de préparation sont aussi financés par le biais du mécanisme européen de protection civile.

Principaux risques en Europe

La Commission européenne a publié une version révisée de l'Aperçu des risques de l'UE en mai 2017, s'appuyant sur les résumés des travaux nationaux d'évaluation des risques qui lui ont été soumis fin 2015.

Améliorer la compréhension des risques de catastrophe en Europe est une étape importante d'une réduction efficace des risques de catastrophe, et constitue la colonne vertébrale du processus de détermination des mesures de préparation et de planification à prendre lors d'urgences ou de catastrophes en Europe.

L'analyse des résultats des travaux nationaux d'évaluation des risques de catastrophe a permis d'identifier quels sont les risques les plus fréquents au sein de l'UE. L'Aperçu des risques de l'UE cerne 11 risques principaux, soulignant aussi la nature transfrontalière de ces derniers. Les inondations sont, une nouvelle fois, le risque le plus fréquemment rencontré dans les États membres de l'UE. Les conditions météorologiques extrêmes, comme les tempêtes, les vagues de chaleur et de froid, la glace et la neige, ainsi que les incendies forestiers figurent parmi les autres principaux risques. Concernant les catastrophes de cause humaine, les accidents industriels, la perte d'infrastructures clés, les accidents des transports, les attaques terroristes et les cyberattaques sont également cités.

Renforcer la coopération internationale

L'UE contribue aux efforts de prévention, préparation et réponse aux catastrophes qui touchent les pays candidats ou candidats potentiels, ainsi que d'autres pays voisins (par exemple, les Balkans occidentaux, les pays méditerranéens, les pays du Partenariat oriental), par le biais de son Instrument de préadhésion (IPA) et des fonds de sa politique de voisinage.

L'UE soutient le Cadre de Sendai en faveur d'une réduction des risques de catastrophe (2015-2030), approuvé par 187 États membres de l'ONU en mars 2015. De nombreuses priorités de l'UE en matière de gestion des risques de catastrophe ont été incorporées dans le nouveau cadre, notamment tout ce qui concerne l'évaluation des risques, l'évaluation des capacités de gestion de ces risques, les évaluations par les pairs, un fondement de connaissances solide et la contribution de la science et des données. Les risques de catastrophe et la résilience se trouvent également au cœur de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Et la réduction des risques de catastrophe est désormais étroitement liée aux efforts d'adaptation au changement climatique, grâce à l'accord de Paris sur le changement climatique.

